

2021- 11 DRH/ CREATION DE POSTE



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 23 FEVRIER 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 février 2021, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Cédric DECHOSAL

Date d'affichage :

OBJET : CREATION DE POSTE

2021- 11 DRH/ CREATION DE POSTE

CREATION DE POSTE

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

La croissance démographique du territoire impacte les effectifs scolaires, impliquant une augmentation du nombre d'élèves et donc du nombre de classes.

En 2010, la CCPC employait 19 ATSEM afin d'assister les enseignants dans les écoles maternelles du territoire dont une ATSEM volante qui permettait de remplacer les départs en formation et les arrêts maladie des agents. En 2021, la CCPC emploie 30 ATSEM (soit une augmentation de 58 % des effectifs ATSEM en raison des ouvertures de classes maternelles), avec en appui toujours une seule ATSEM volante.

Les besoins en remplacement ayant augmenté, il apparaît nécessaire de recruter une seconde ATSEM Volante.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent d'ATSEM au grade d'ADJOINT TECHNIQUE territorial ou d'ATSEM PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE relevant de la catégorie C, à temps non-complet (21.23/35^{ème}), à compter du 1^{er} mars 2020.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur cette création d'emploi.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** la création du poste exposé ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

